

pauvreté—d'abord la pauvreté des régions elles-mêmes, puis, au sein de ces régions la pauvreté des groupements selon les catégories ou les métiers. Le premier ministre (M. Trudeau) a mis l'accent sur ces problèmes, et à bon escient, durant sa campagne électorale. Je songe au nivellement des disparités économiques des régions. Nous avons soutenu le gouvernement pour l'établissement d'un nouveau ministère et nous avons toujours souscrit à ce projet de loi.

Il renferme deux innovations qui améliorent considérablement les lois actuelles relatives à la pauvreté régionale. Premièrement, les vastes pouvoirs discrétionnaires conférés au ministre. C'est une disposition excellente et trop longtemps attendue. Le ministre pourra ainsi refuser à certaines sociétés qui n'en ont pas besoin certains avantages économiques spéciaux. Deuxièmement, le concept des centres d'expansion servira de critère pour les subventions. Le NPD insiste là-dessus depuis des années, et nous sommes heureux que ce principe soit officiellement reconnu dans le bill.

Une observation a été faite à la Chambre par les porte-parole de notre parti et aussi du parti conservateur. C'est que le budget du gouvernement ne prévoit aucune affectation importante pour lutter contre la pauvreté régionale. C'est un aspect crucial de toute mesure significative dans cette direction. Quelle que soit la valeur du bill ou du principe général dont il s'inspire, il n'y a vraiment peu de chances qu'il soit appliqué avec succès l'an prochain si nous n'affectons pas de fortes sommes à ce programme. Je n'insisterai pas davantage sur cet argument, car il a déjà été exposé, comme je l'ai dit.

En outre, nous avons tenté de faire trois choses au moyen d'amendements aux diverses étapes du bill. D'abord, nous avons soutenu que la théorie selon laquelle l'idée d'un centre de croissance se limite à un centre industriel est vraiment dépassée. Les membres de notre groupe et les conservateurs ont voté en faveur d'un amendement visant à élargir le concept de façon à englober, par exemple, le secteur des services et l'industrie du tourisme. Nous estimons qu'il est déraisonnable d'exclure des dispositions d'un bill qui doit servir de cadre à un plan d'ensemble appliqué à diverses régions, la clause qui stipule le financement des industries tertiaire et touristique. Ces deux secteurs tiennent une place importante dans toute économie au XX^e siècle et touchent de près certaines régions du Canada.

En second lieu, notre parti a présenté un amendement pour éviter que des fonds n'aillent à des sociétés exploitées ou contrôlées

par l'étranger. Nous avons fait valoir que la mainmise étrangère était plus que suffisante dans ce pays—que voilà une prodigieuse litote—et qu'il fallait éviter coûte que coûte que des deniers publics ne facilitent cette mainmise. Je ne reprendrai pas les arguments que moi-même, en tant que chef de mon parti, et le député d'York-Sud (M. Lewis) avons évoqués, à ce sujet. Je renvoie les membres du gouvernement à leur rapport Watkins et aux discours prononcés par certains ministres de gouvernements libéraux antérieurs. Cette question est primordiale pour le Canada et il est regrettable qu'un bill qui tend à un objectif noble: combattre la pauvreté dans certaines régions du Canada, contienne une disposition qui favorisera la mainmise étrangère sur notre économie.

Le troisième amendement présenté par ce groupe et rejeté par la Chambre aurait précisé l'importance des sociétés de la Couronne dans la lutte du gouvernement contre la pauvreté régionale. Cette initiative est une manifestation sérieuse et délibérée de l'attitude du Nouveau parti démocrate sur le problème de la pauvreté régionale et de la propriété étrangère. Il nous semble qu'il y a dans l'histoire du Canada et des nations de l'Europe occidentale, de même que dans celle des nations en voie de développement, toutes sortes d'exemples où l'on a recours à des sociétés nationales pour stimuler le développement et l'expansion économique. L'argument avancé par le chef de l'opposition (M. Stanfield) et par le ministre a fait ressortir que pour empêcher les sociétés détenues par des étrangers ou dirigées de l'étranger de bénéficier de la loi reviendrait à dire que ces sociétés devraient s'implanter dans les régions industrialisées déjà prospères. Nous répondons à cet argument: oui, c'est une probabilité, mais nous devrions donner l'exemple sur le plan national en établissant des sociétés de la Couronne pour remplir le rôle nécessaire lorsque nous ne pouvons obtenir assez de capitaux canadiens pour installer des industries dans les régions qui en ont besoin. Il me semble incroyable, à un moment où les autres pays du monde, dont la plupart sont plus pauvres que le Canada, exigent des sauvegardes sévères à l'endroit de la propriété étrangère de leurs entreprises que nous, Canadiens, allions gaiement notre chemin sans nous soucier de cette menace. Il ne s'agit pas tout simplement d'un argument négatif en vue d'exclure les capitaux étrangers. Nous devrions, certes, encourager les investissements étrangers, mais ceux-ci devraient être faits sous forme d'arrangements selon lesquels le capital public ou privé canadien devrait s'assurer